



Dettes publiques de l'État Et si on arrêtait de payer?

Depuis plus de 40 ans, les gouvernements successifs nous imposent, au nom de la réduction des déficits publics et de la dette publique, des plans de rigueur et d'austérité : recul des services et des emplois publics, des dépenses sociales, privatisations, concurrence accrue... La dépendance à l'égard des créanciers permet à ceux-ci d'imposer leurs conditions aux pays endettés.

La dette publique constitue un moyen de domination, de subordination de ces États, interdits de progrès social.

Qu'en est-il de cette dette publique? D'où vient-elle? A qui profite-t-elle et qui sont les créanciers? Est-elle légitime? Doit-on vraiment la payer? D'autres solutions sont-elles possibles? Que devraient faire nos élus?



C'est à ces questions que nous avons décidé de répondre. Nous interpellons à ce sujet les candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives de 2017.

Chiffres de la dette

Selon l'INSEE, le capital restant dû au 3ème trimestre 2016 s'élève à **1722,6 Milliards** d'euros, soit plus de 5 fois le budget de l'État pour 2017 (estimé à 307 Mds €).

Les intérêts de la dette à payer en 2017 s'élèveront à **41,8 Mds €** (source = budget de l'État pour 2017), juste après le 1er budget, celui de l'éducation, juste devant celui de la défense (40,6 Mds €) et loin devant la mission « Recherche et enseignement supérieur » (27 Mds d'euros).

Chaque année, l'État emprunte sur les marchés financiers pour rembourser les titres de la dette qui arrivent à échéance et pour financer les déficits publics.

D'où vient la dette?

Il n'y a eu aucun investissement financé par le recours à la dette depuis 1974. Ce sont les déficits cumulés depuis 43 ans qui justifient le recours à l'emprunt. Chaque année, l'État emprunte pour boucler son budget.

Selon le discours dominant, ces déficits résulteraient d'un excès de dépenses publiques. Les chiffres officiels de la Comptabilité Publique disent le contraire : depuis 1978, les dépenses publiques sont plutôt stables mais les recettes, elles, baissent de façon constante, d'où une accumulation de déficits primaires (recettes-dépenses), seule raison qui pousse l'État à emprunter.

Pourquoi cette baisse des recettes publiques?

Depuis 40 ans, les gouvernements successifs ont multiplié les cadeaux fiscaux aux ménages les plus aisés et aux grandes entreprises de 3 façons :

1. Des cadeaux fiscaux aux plus riches !

Si la dette a augmenté c'est d'abord parce que l'État s'est systématiquement privé de recettes :

- en baissant le barème de l'impôt sur le revenu pour les tranches d'imposition les plus élevées. Le taux marginal (celui de la dernière tranche) était de 65% en 1985, il est aujourd'hui de 44,5%.

- en abaissant le taux de l'impôt sur les sociétés de 50% à 33,1%. Du fait des niches fiscales et des pratiques d'optimisation fiscale, on sait que les entreprises du CAC 40 bénéficient de fait d'un taux moyen de 8% et que les PME supportent, elles, un taux moyen de 29%

(source = note du Trésor Public).

- en multipliant les niches fiscales permettant aux grandes entreprises et aux ménages les plus aisés de payer moins d'impôts.

La part des recettes de l'État dans le PIB a ainsi chuté de 5 points* en 30 ans.

Si l'État, au lieu de se dépouiller lui-même, avait maintenu constante la part de ses recettes dans le PIB, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 24 points (soit 488 Mds €) à son niveau actuel.* Rapport d'audit du Collectif d'Audit Citoyen (mai 2014).

*1 point = 1 %

2. Des taux d'intérêts excessifs au profit des marchés financiers !

Si l'État, au lieu de se financer depuis 30 ans sur les marchés financiers, avait recouru à des emprunts directement auprès des ménages ou des banques à un taux d'intérêt réel de 2 %, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 29 points de PIB (soit 589 Mds €) à son niveau actuel.*

C'est ensuite parce que les taux d'intérêt ont souvent atteint des niveaux excessifs, notamment dans les années 1990, pour préparer l'entrée dans l'euro, engendrant un « effet boule de neige » qui pèse encore très lourdement sur la dette actuelle.

* Rapport d'audit du Collectif d'Audit Citoyen (mai 2014)

3. Une évasion fiscale favorisée par l'État et les banques

À ces 2 montants (488 Mds€ et 589 Mds€), il convient d'ajouter celui de l'évasion fiscale, favorisée par les banques, ainsi que les récentes affaires qui ont défrayé la chronique le montrent : complicité active dans les opérations de blanchiment dans les paradis judiciaires et fiscaux, telles que celles des « Panama papers », de l'affaire « Swissleaks » ou encore celle du Luxembourg Leaks (ou « LuxLeaks ») et d'UBS.

Plusieurs rapports parlementaires et les estimations des syndicats CGT et Solidaires des Finances Publiques chiffrent la dissimulation à l'impôt à environ 60 à 80 Mds€ par an, ce qui représente un manque à gagner annuel de 15 à 20 Mds € de recettes fiscales .

L'évasion fiscale profite aux grandes entreprises

et aux ménages les plus riches. Aucun gouvernement n'a interdit aux banques françaises d'avoir des succursales dans les paradis fiscaux, encourageant de fait cette évasion fiscale qui ampute les recettes de l'État et amplifie d'autant les déficits publics (et donc la dette publique).

L'économiste Gabriel Zuckman* dans son enquête, a calculé que de 1988 à fin 2013, sans le secret bancaire qui caractérise les paradis fiscaux, les recettes publiques auraient été supérieures d'environ 480 Mds€ (et la dette publique inférieure d'autant). La richesse cachée des nations. Ed Seuil, collection La république des idées , 2013

Résumé des principales causes de l'accroissement de la dette publique de 1988 à 2013

Cadeaux fiscaux aux plus riches	488 Mds d'€
Taux d'intérêts excessifs	589 Mds d'€
Évasion fiscale	480 Mds d'€
Total	1557 Mds d'€*

*1557 Mds€ est le chiffre estimé fin 2013 alors que la dette de l'État était de 1536 Mds€.(INSEE)

Comment annuler la dette illégitime?

1) En décrétant un moratoire (suspension) du paiement de la dette.

Il s'agit de briser le cercle infernal de cet endettement qui fonde les politiques de rigueur et d'austérité. L'avantage d'un moratoire est de modifier le rapport de force du pays endetté, cette fois, en faveur de la population. C'est ce que Alexis Tsipras a refusé de faire en 2015 en Grèce et qui a conduit son pays à une dépendance totale face aux créanciers. L'autre effet bénéfique du moratoire est de pouvoir mener un audit citoyen sans subir de pressions et de poser les termes de la rupture avec la finance prédatrice.



2) En menant un audit citoyen.

L'audit citoyen a pour but de répondre à des questions importantes sur la dette.

Dire d'où vient la dette et comment ça marche

L'audit citoyen a pour objet de comprendre de façon indiscutable les causes de l'endettement, ses mécanismes et d'instituer un registre public des créances. Cet audit ne devra pas être réalisé par un cénacle d'experts mais ses travaux devront être rendus intelligibles pour le plus grand nombre. Ce travail devra se faire en lien avec les acteurs sociaux, notamment les syndicats.

Dire qui sont les créanciers

Les parlementaires ignorent à qui est versé l'argent public en matière de dette (intérêts et capital). La loi française interdit actuellement de savoir qui détient les titres de la dette payés par l'intermédiaire d'Euroclear, le dépositaire central, seul à connaître les détenteurs finaux des titres avec les 18 banques agréées sur le marché primaire de la dette par l'Agence France Trésor.

Un moratoire peut être l'occasion d'une part d'abroger les dispositions du Code du Commerce et du Code Monétaire et Financier qui interdisent de connaître les détenteurs finaux de la dette, et d'autre part d'obliger les banques à déclarer l'identité des détenteurs de titres.

Ce travail d'information auprès du public doit être l'occasion de construire la **mobilisation populaire contre les créanciers et le capital financiarisé**. Nous faisons toutefois la différence entre les petits porteurs de titres et les gros créanciers. C'est aussi l'intérêt d'établir un cadastre de la dette.

Dire collectivement si cette dette est légitime ou non.

Il s'agit, à partir de la connaissance précise des causes de l'endettement et de l'identité des créanciers, de dire si la dette a été souscrite dans l'intérêt général ou pour l'intérêt particulier d'une petite partie de la population. Le droit international détermine l'illégitimité de la dette à partir de 4 moyens d'analyse :

- La destination des fonds : est-ce que leur utilisation a servi la population ou une partie de celle-ci?
- Est-ce que le débiteur était correctement informé et a-t-il manifesté son accord ?
- Les termes des contrats de prêt sont-ils abusifs ? Les taux sont-ils usuraires ?
- La conduite des créanciers : avaient-ils connaissance de l'illégitimité des prêts ?

Dire si le paiement de cette dette est soutenable ou non

Pour dire si cette dette a un caractère insoutenable au sens du droit international, il faut établir si son paiement est contraire au respect des droits fondamentaux de la population : accès à l'éducation, à la santé, au logement, etc

3) En décidant ensemble de l'annulation de la dette illégitime.

Par référendum populaire et après une campagne d'information sur les résultats de l'audit, la population doit pouvoir décider du sort de cette dette. S'il s'avère que cette dette publique est illégitime (et les différentes enquêtes vont dans ce sens), alors il faudra poser la question de son annulation pure et simple.

Ce référendum sera une nouvelle étape de la mobilisation sociale, seule à même de changer réellement le rapport de force indispensable à la nécessaire transformation radicale de la société, dans l'intérêt du plus grand nombre.

Adresse aux candidat(e)s à la présidentielle et aux législatives

Madame, Monsieur,

compte tenu de qui précède, êtes-vous favorable:

1. à instaurer un moratoire du paiement de la dette (intérêts et capital)?
2. à annuler les dispositions légales qui empêchent de connaître les créanciers?
3. à instaurer un cadastre de la dette publique?
4. à rendre publique toute information utile à un audit citoyen de la dette publique de l'État, de la protection sociale et des collectivités locales?
5. à annuler toute dette qui serait jugée illégitime au regard du droit international, national et constitutionnel?
6. à éradiquer les causes dénoncées de l'endettement public c'est à dire à rompre avec le recours aux marchés financiers et à interdire aux banques d'avoir des agences dans les paradis judiciaires et fiscaux?
7. à dé-privatiser les banques privées et à les socialiser en les plaçant sous contrôle citoyen ?
8. à donner des moyens suffisants en personnels et en moyens juridiques à la Direction Générale des finances Publiques et à la justice pour lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale?
9. à permettre une information publique sur l'illégitimité des contrats de prêts ?
10. à organiser une consultation populaire (référendum) sur l'annulation de la dette illégitime ?



**Pour nous contacter,
pour débattre de ces propositions :**

22ensemble@gmail.com

site <http://www.ensemble22.org>

